

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 209

présenté par

M. Tian, M. Hetzel et Mme Boyer

à l'amendement n° 160 de Mme Iborra

-----

**ARTICLE 29 BIS**

À la fin de l'alinéa 5, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2017 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de laisser plus de temps avant la mise en place de cette mesure.